

On dénonce sans cesse cette fausse étiquette de républicain, qui couvre au si bien un homme comme M. Dufaure qu'un homme comme M. Marcou; mais je commence à croire que l'étiquette de bonapartiste n'est pas moins mensongère.

La, aussi, il y a une queue; ou plutôt je ne trompe; il y a une tête composée d'ambitieux, d'engagés, d'énergumènes, ne reculant devant rien pour arriver au but, gens aussi funestes au pays que les démagogues, puisqu'ils s'allient aux détracteurs de la Commune chaque fois que l'occasion s'en présente.

La politique de ces hommes peut se résumer de la façon suivante: EN TOUTES CHOSES CHEACHER LE MAL ET MÊME LE PIRE; TOUT EMPÊCHER, TOUT ENTRAVER, TOUT BOULEVERSER, POUR JETER LA FRANCE AFFOLÉE AUX PIEDS D'UN CÉSAR.

Déjà on s'en était aperçu le 20 novembre et le 16 mai; mais depuis l'affaire du scrutin de liste, et surtout depuis le vote des sénateurs, c'est-à-dire depuis que les bonapartistes se sont mis sous les ordres des hommes de Septembre pour nommer MM. Scheurer et Peyrat, il n'est plus d'illusion possible.

Dès longtemps, on avait prédit que les choses en arriveraient là; mais nous nous étions refusés à le croire. Nous ne pouvions nous imaginer que, ceux-là mêmes qui nous avaient précipités dans les désastres de Metz et de Sedan, que ceux-là mêmes qui avaient amené l'invasion et la ruine de la France, appelleraient sans relâche de nouveaux malheurs pour épouvanter le pays et hâter leur retour au pouvoir.

Oui, nous nous refusions à admettre un pareil scandale. Aujourd'hui, c'est officiel; et si nous pouvions en douter, les soixante sénateurs sont là pour nous le crier; et, Dieu merci, ils resteront comme des témoins à vie de ce grand forfait politique.

Eh bien, une telle situation étant donnée, nous dirons encore une fois: Que faire?

D'un côté, le parti conservateur n'est pas assez fort sans les bonapartistes; cela est certain, indiscutable: de l'autre l'étiquette de bonapartiste couvre aussi bien les plus énergiques défenseurs de l'ordre, que les pires aides de la révolution, que les pires complices de la démagogie.

Donc, quel parti prendre?

Accepter l'offre de M. de Cassagnac? Certes, nous croyons en lui, nous croyons à la loyauté de son appel, parce que, dans maintes circonstances, il a affirmé son désir de défendre le Maréchal de Mac-Mahon, parce que dans l'affaire du scrutin de liste, surtout, il n'a pas attendu la dernière heure pour soutenir le parti de l'ordre.

Mais, si nous ne doutons pas de sa franchise à lui, quelle garantie peut-il nous offrir pour les autres?

Quelles preuves peut-il nous donner que les nouveaux élus appuieront le Maréchal, et qu'à peine nommés par la protection du gouvernement, ils n'iront pas retrouver M. Rouher.

Des promesses verbales, des engagements personnels?... Ah! le bon billet qu'a la Châtre. Ils promettent tout pour être élus, et une fois nommés, ils recommenceront de plus belle?

Est-ce qu'un politique tout n'est pas permis: le faux, le mensonge, le parjure, la trahison? la trahison contre la société, la trahison contre la patrie?

Est-ce qu'en politique, les gens qui croient à l'honneur, au patriotisme, au désintéressement, ne passent pas pour des niais? Et la façon d'agir de M. de Cassagnac lui-même dans ces derniers événements, ne fait-elle pas sourire de pitié tous les machivels de l'Appel au peuple?

Dans les autres partis, les groupes étant séparés, il n'y a pas semblable confusion à craindre. Chacun a un mot d'ordre, une nuance politique, qui l'oblige d'honneur à marcher dans une certaine voie et qui est une sorte de garantie vis à vis des électeurs.

Par exemple, depuis que les légitimistes

ont rompu avec les chevronnés, on sait qu'en nommant un homme de l'opinion de M. de Kerdrel, on nomme un conservateur; tandis que les bonapartistes, n'admettant point de scission, et ne répudiant jamais personne, on ne sait à qui on a affaire.

Et si, aujourd'hui, nous avions la folle d'accepter aveuglément les candidats de l'Appel au peuple, nous ne saurions pas si nous envoyons des recrues au parti de l'ordre, ou des soutiens à la démagogie.

Eh bien, que M. Paul de Cassagnac fasse dans son parti ce que M. de Kerdrel a fait dans le sien. Au lieu de se contenter d'articles patriotiques et d'éclairs d'indignation et d'indépendance, qu'il se mette à la tête d'un nouveau parti impérialiste, raisonnable, patriote, mac-mahonien, reprouvant les abominations telles que la coalition dernière... et que les candidats bonapartistes, en se présentant aux élections, disent franchement: « Je suis du groupe Cassagnac et je voterai pour le maréchal de Mac-Mahon au lieu de voter avec M. Marcou. »

Et alors, reconnaissant qu'il est fou, après avoir gardé le suffrage universel, de vouloir exclure le corps d'armée le plus nombreux et le plus vivace, nous appuierons ces candidatures. Mais, jusque-là, nous n'en ferons rien.

Et nous n'en ferons rien, alors même que cela rendrait l'Union conservatrice impossible. Car, il faudrait mieux une Chambre centre gauche, républicaine, démocratique, qu'une Assemblée composée d'intransigeants ne cherchant que le mal du pays.

Quelque dure que nous paraissent cette confession, nous sommes forcés de la faire!

Nous, qu'on n'accusera certes pas d'avoir manqué de respect à l'Empereur tombé, nous, qui avons toujours défendu les impérialistes quand ils étaient persécutés, et qui avons attaqué sans relâche la République et les républicains, nous sommes obligés de reconnaître que rien n'est plus funeste qu'un bonapartiste comme M. Rouher, si ce n'est un chevronné comme M. de Francieux; puisque ces hommes ont pour mission de pousser au pire et de hâter les désastres, tant que leur prince ne sera pas revenu.

Aujourd'hui que cette politique est officiellement dévoilée, il n'y a plus d'hésitation possible. Plutôt que d'accepter de pareils hommes, il vaudrait mieux se résigner à des républicains comme M. Périer, comme M. Grévy... que dis-je? comme Gambetta lui-même, car, il viendrait une heure, où, pour sauver la République et la France, M. Gambetta ferait peut-être certaines concessions, tandis que les autres ne cherchant justement que les désastres, ne nous laissent aucune espérance.

Certes, nous ne nous attendions pas à écrire jamais de pareilles choses; et l'infortuné souverain qui s'appelait Napoléon III est mort sans se douter de ce qu'on ferait un jour sous son nom, puisqu'il est l'honneur de l'empire était justement de représenter l'ordre; ce sont les bonapartistes intransigeants qui lui ont enlevé ce prestige, en s'alliant à la démagogie.

Que M. Paul de Cassagnac arrache l'aigle impériale au drapeau rouge où elle est attachée, et alors seulement l'Union conservatrice deviendra une chose possible. SAINT-GENEST. (Figaro)

### Les sinistres maritimes en 1875

L'année 1875 est encore de celles où la navigation aura été le plus cruellement éprouvée. La marine n'a eu réellement de beau temps que dans les mois d'août, septembre et octobre; mai, juin et juillet n'ont été que la continuation du mauvais temps de l'hiver; les vents ont soufflé toujours du large, venant sur les terres d'épais brouillards. Nous avons assisté, dans la plus belle saison de l'année, à des naufrages sur nos côtes, pendant que, dans l'intérieur,

voisine... car vous habitez sinon la même maison, du moins le même corps de bâtiment.

— Mademoiselle de Clarande voudra bien me pardonner de n'avoir pas l'honneur de la reconnaître, répondit le capitaine d'une voix grave; je sors rarement, je ne vois personne et...

— Et par surcroît, vous venez d'être malade.

— Oh! me voici en complète convalescence.

— Mon pauvre Auguste, j'aurais voulu vous offrir mes soins; mais, vous savez... je me transporte si difficilement.

Il suffisait, en effet, de contempler la rotondité exceptionnelle de Mme Fontille pour comprendre combien la locomotion devait lui être peu pratique.

— Je vous remercie, ma cousine; ma vieille Elise a suffi à me faire suivre le traitement, plus minutieux que pénible, auquel me condamnait la docte Faculté.

— Cette Elise vous est vraiment précieuse.

— Son âge m'inspire de la confiance, et voici longtemps déjà qu'elle soigne mes enfants.

— Est-ce depuis?...

— Depuis la mort de Mme Aubépin, répondit le capitaine, dont la voix eut une involontaire vibration.

(A suivre).

les rivières, débordées, s'élançant sur leur passage la ruine et la désolation.

Avec le mois d'octobre flussèrent les beaux jours; au commencement de novembre, la brise s'établit de l'ouest, le baromètre baissa, et les grands ondulations de la houle du large font pressentir cette violente tourmente qui, le 10 novembre, s'abat sur le littoral de la France et de l'Angleterre. Ce fut un véritable cyclone, qui se déchaîna dans le fond du golfe de Gascogne, en remontant vers le nord, embrassant ce vaste arc de cercle dont Dunkerque et l'embouchure de la Gironde furent les extrémités et l'entrée de l'Iroise le point culminant. A La Rochelle, à la Turballe, au Croisic, à Douarnenez, à Saint-Malo, à Granville, presque toutes les chaloupes pêcheuses furent broyées par la mer ou gravement avariées; 32 bâtiments furent jetés à la côte dans la Manche, 14 dans l'Atlantique; on compte 46 victimes.

On ne peut encore donner le chiffre exact des navires perdus dans l'année 1875 sur toutes les mers du globe; cette statistique ne peut être établie que quand tous les courriers des derniers jours de décembre seront parvenus. Dans le premier semestre, il y a eu 645 voiliers de perdus, dont 42 par abordage et 9 par incendie.

82 steamers ont fait naufrage; 951 ont éprouvé des avaries; il y a eu 265 abordages, causant 14 pertes totales et 251 avaries très graves. Parmi les chiffres connus du second semestre, on arrive à des pertes aussi considérables que celles de l'année précédente; mais, ce qui frappe surtout, c'est le nombre des abordages dans la navigation à vapeur, presque tous la nuit ou par temps de brume.

En 1874, il y a eu, durant le premier semestre, 212 collisions: il y a donc cette année un accroissement de 53. Ces chiffres parlent plus haut que tout ce que l'on pourrait dire: ils appellent l'attention des hommes compétents et surtout des autorités maritimes sur l'urgence de faire rechercher les moyens d'en diminuer le nombre et d'en atténuer les désastreuses conséquences.

A côté des sinistres, nous devons mentionner les sauvetages opérés cette année par les canots de sauvetage et les appareils porte-amarrés établis sur les côtes de France, par la Société centrale de sauvetage des naufragés: 12 navires ont été sauvés ou secourus et mis à même de gagner un port; 83 victimes ont été arrachées à une mort certaine. Ce chiffre se répartit ainsi: 26 dans la Manche, 51 dans l'Océan, 6 dans la Méditerranée.

### BULLETIN ÉCONOMIQUE

LES TRANSPORTS PAR EAU ENTRE LILLE ET LA BELGIQUE. — Il se produit en ce moment un fait qui intéresse vivement le commerce et l'industrie, et sur lequel nous devons appeler l'attention de nos lecteurs.

On sait que, depuis le rachat de la Senesée, en 1860, et depuis le relèvement des eaux de cette voie navigable, les bateaux de fort tonnage qui se construisent aujourd'hui suivent, pour se rendre de Mons à Lille et vice versa, la voie de 75 kilomètres appartenant à l'Etat et composée de la Scarpe-moyenne, de la Senesée et de l'Escaut.

La voie naturelle, plus courte de 19 kilomètres, est la Scarpe-inférieure, concédée depuis 1835 jusqu'en 1903.

Vers le 15 novembre dernier, les nouveaux administrateurs de la Société concessionnaire, après avoir produit les documents officiels qui prouvaient leur droit, rétablirent entre le fort de Scarpe et l'Escaut les niveaux fixés par la loi de concession, et qui assurent partout un facile passage aux bateaux tirant 1<sup>m</sup>. 80.

En même temps, ils réduisirent à 0,25 centimètres par tonne leur tarif fixé par la loi à 0,41 c. pour 41 kilomètres du parcours légal de la rivière, réduit à 36 kilomètres par leurs redressements; ils avaient déjà abaissé ce péage à 0,30 c.; la réduction nouvelle à 0,25 c. l'amène à son taux minimum de 0,006 m. par tonne kilométrique.

Toute la batellerie témoigna l'intention de suivre la Scarpe-inférieure, au lieu de suivre la voie plus longue par laquelle l'Etat fait concurrence à la voie concédée.

Les ingénieurs de l'Etat s'émurent de ce retour à la loi de concession; ne pouvant poursuivre la Société concessionnaire, qui était dans son droit, ils résolurent d'intimider les maritimers, et de les contraindre par la force à suivre la voie de l'Etat. Dans ce but ils arrêtaient dans la Déne 48 bateaux qui se trouvaient entre Don et Dornignies, et ne leur livrèrent passage à l'écluse de la Dulle qu'après avoir obtenu des maritimers l'engagement qu'ils suivraient la voie de l'Etat. A l'autre extrémité de la rivière concédée, ils arrêtaient les bateliers et les contraignirent, les uns à rebrousser chemin et à suivre la voie de l'Etat, les autres à alléger à 1 mètre 50 cent. dans un bief tendu depuis 12 ans à 2 m. et à perdre par la gelée une partie de leurs chargements; deux jours après, ils firent enlever les manivelles de l'écluse de Thun pour fermer entièrement l'accès de la rivière concédée.

Ces faits furent signalés par la Société de la Scarpe à l'Administration, qui ne sanctionna par aucune décision les voies de fait du service des ponts-et-chaussées. Ils furent alors déferés au Conseil de préfecture, qui est en ce moment saisi d'une demande en dommages-intérêts formée par les concessionnaires, et d'une demande semblable formée par les maritimers; l'affaire doit être jugée prochainement.

L'augmentation de tirant d'eau et la

réduction de tarifs, établies par la Société de la Scarpe, assurèrent à l'industrie du pays un bénéfice bien supérieur à 1 fr. par tonne, qui, évalué à 1 fr. seulement, et multiplié par le tonnage annuel de 1.200.000 tonnes transportées par eau, se traduisit par une économie annuelle de 1.200.000 fr., dont les intérêts de l'Etat voudraient, dans l'intérêt particulier de l'Etat et dans un but de concurrence, priver le commerce et l'industrie.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des suites de cette grave affaire. (Propagateur).

M. du Sommerard a convoqué hier matin, à Paris, les industriels français de la section des machines, métallurgie, qui se proposent de prendre part à l'exposition américaine, et leur a fait savoir que la direction de Philadelphie ne leur accordait qu'un espace de 950 mètres. — chemins non déduits. — alors qu'il avait demandé pour eux, au mois d'août dernier, 1.850 mètres, déduction faite des chemins. Pour bien comprendre l'importance de cette dernière clause, il est nécessaire de savoir que les chemins occupent, à eux seuls, plus de 40 0/0 de l'espace total. Il en résulte que la place laissée à nos compatriotes, dans cette section, est hors de proportion avec l'importance de leur industrie car l'espace laissé à la France occupe à peine la cinquième-quatrième partie de la surface totale.

Malgré le légitime mécontentement soulevé par cette décision, les exposants français ont pris une résolution que nous approuvons hautement. Ils ont décidé de rédiger, séance tenante, une protestation et de prendre part quand même à l'Exposition de Philadelphie, en profitant de l'espace disponible dans la section d'agriculture. Il y a là un inconvénient, nous le savons, puisqu'il n'est pas permis, dans cette section, d'allumer les feux, et par suite de faire fonctionner les machines. Mais nous ne doutons pas qu'en dépit de ces difficultés, les exposants français ne sachent faire apprécier la valeur incontestée des produits de leur industrie.

Jusqu'en l'année 1860, les mines de houille du bassin de Newcastle n'avaient encore fourni que 40 millions de tonnes de charbon; le dix-septième siècle exploita aussi une quarantaine de millions de tonnes, le dix-huitième 130 millions.

De 1800 à 1873 inclusivement, l'extraction a été de 734 millions de tonnes, ajoutées aux 210 millions tirés du sol jusqu'en 1800, donnent pour la production totale du bassin, jusqu'à ce jour, 944 millions de tonnes de charbon.

Cette prodigieuse quantité n'est même pas la dixième de celle que le bassin renferme encore, car on évalue (bien approximativement, il faut le dire) la contenance actuelle des lits houillers de Newcastle à un peu plus de dix milliards de tonnes, dont un peu moins de 4 milliards dans le comté de Northumberland, et un peu plus de 6 milliards dans le comté de Durham.

La quantité totale qu'on suppose exister dans tout le Royaume-Uni est de 146 à 147 milliards de tonnes, soit près de cinq mille fois les 30 millions de tonnes de houille qu'on extrait annuellement du bassin de Newcastle.

### Roubaix-Tourcoing

#### ET LE NORD DE LA FRANCE

Dans sa séance d'avant-hier laquelle s'est ouverte à 3 heures 20 minutes, le Conseil général après la lecture d'un rapport présenté par M. Maillet, au nom du cinquième bureau et dont les conclusions étaient favorables à la ratification de la convention passée entre la compagnie du Nord et les petites compagnies dont M. Philippart était le représentant; après une longue discussion de ce rapport au cours de laquelle une dizaine d'orateurs se sont fait entendre, entr'autres l'honorable M. Roussel-Defontaine pour demander d'accord avec MM. des Rotours et Brame l'ajournement de la question, le Conseil, disons-nous, a donné son approbation au traité sous différentes réserves toutefois, notamment: que les lignes en voie de construction seront poussées avec activité et que les autres projetées seront entreprises à bref délai.

Nous aurons occasion de revenir sur ce sujet, lorsque nous aurons sous les yeux le compte-rendu officiel de la séance.

Pendant la discussion, MM. Roussel-Defontaine, Des Rotours et Brame avaient déposé un amendement disant que les tarifs actuellement en usage dans les lignes concédées à la Compagnie du Nord ne seraient pas relevés. Mais cet amendement a été repoussé. L'on a trouvé qu'il était renfermé implicitement dans un article du traité.

Le conseil a décidé qu'une commission de 8 membres: 1 par arrondissement, 2 pour Lille, serait adjointe à M. le préfet.

M. le président a demandé au conseil général de fixer au lundi 24 avril, à trois heures, sa session d'avril. Ce qui a été adopté.

Dans une réunion tenue vendredi à l'issue de la séance du conseil général, on a dressé la liste préparatoire que

voici: candidatures consevatrices au Sénat:

MM. Plichon et de Staplade, pour Hazebrouck et Dunkerque;  
MM. Baucarne-Leroux, Jules Brame, d'Espel et de Melon, pour Lille;  
MM. Crépin et Maurice, pour Douai et Cambrai;  
M. Maillet pour Valenciennes et Avesnes.

On lit dans l'Echo du Nord:

« Nous apprenons de source sûre que M. Van der Straeten, conseiller général, a refusé la candidature législative qui lui est offerte par des groupes d'électeurs de la circonscription de Lamoy-Secun-P ut-a-Maicq. »

Un journal résume ce qui a été fait au sujet de l'armée territoriale: L'armée territoriale se divise en deux dans: l'armée territoriale proprement dite, et sa réserve.

La première seule doit être organisée en temps de paix: ce n'est qu'en cas de guerre que la seconde pourra être appelée à l'activité pour former la garnison des places fortes de deuxième ligne.

L'armée territoriale a été divisée en 144 régiments, correspondant aux 144 régiments de ligne. Ces régiments sont à trois bataillons; ils sont commandés par des lieutenants-colonels. Presque toutes les nominations d'officiers supérieurs sont faites.

On sait que la première convocation de l'armée territoriale, annoncée pour ce mois, sera retardée à cause des élections et aura lieu au mois de mars. Il ne s'agira d'ailleurs que d'une simple revue d'effectif: les lieutenants-colonels, les chefs de bataillon et les capitaines reconnaîtront leurs hommes et s'efforceront de les grouper en unités tactiques.

Cette tâche sera plus facile qu'on ne peut le supposer: d'une part, elle aura été faite sur le papier par le recrutement; de l'autre, les quelques états qui ont été adressés aux officiers supérieurs constatent une situation relativement bonne.

Le nombre de sous-officiers sortis de l'armée active dont on pourra disposer par compagnie territoriale sera assez élevé pour qu'il soit facile de former des cadres relativement très-solides.

En outre, l'effectif de chaque bataillon est considérable, si considérable même, que l'on ne comprend guère pourquoi l'on n'a pas adopté une organisation identique à celle de l'armée active, et divisé les régiments en quatre bataillons au lieu de trois.

Il est certain, en effet, que, quoi qu'on fasse, on ne pourra encadrer tous les hommes, ce qui eût été possible avec la formation actuelle de l'armée active.

Au mois d'avril donc, notre armée territoriale sera organisée. Elle sera divisée en régiments, bataillons, escadrons ou batteries (puisqu'elle comprend de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie).

Elle sera pourvue de ses cadres, depuis le commandant du régiment, jusqu'au simple caporal.

Enfin, elle aura ses centres de recrutement et de mobilisation, comme la Prusse a ses districts de landwehr.

### CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

LES AMIS ET CONNAISSANCES des familles DANCETTE et DELBECQ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame CATHERINE-SOPHIE DELBECQ, veuve en premières nocces de M. JOSEPH TOUSSAINT-DANCETTE, et en deuxième nocces de M. ISIDORE-LOUIS-JOSEPH FONTAINE, décédée à Roubaix, le 7 janvier 1876, à l'âge de 76 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois et services funéraires qui auront lieu le lundi 10, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Coeur. — Les vigilles seront chantées le dimanche 9, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Abattoir, 8.

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille BOUVY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle JEANNE-CAMILLE BOUVY, décédée à Roubaix, le 8 janvier 1876, dans sa 18<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois et services funéraires qui auront lieu le lundi 10, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame. — Les vigilles seront chantées le dimanche 9, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Espérance, 35.

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille MOLIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur JEAN-BAPTISTE-JOSEPH MOLIN, décédé à Roubaix, le 8 janvier 1876, à l'âge de 76 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois et services funéraires qui auront lieu le lundi 10 janvier 1876, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Coeur. — Les vigilles seront chantées le dimanche 9, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, n° 136.

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille DELERUE-BEAUCARNE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame ELISA-HENRIETTE BEAUCARNE, décédée à Roubaix, le 7 janvier 1876, à l'âge de 48 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois et services funéraires qui auront lieu le lundi 10 janvier 1876, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Coeur. — Les vigilles seront chantées le dimanche 9, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, n° 136.

Un obit annuel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, le lundi 10 janvier 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame FLORENCE LEFEBVRE, épouse de Monsieur JEAN-BAPTISTE PARENT, décédée à Roubaix, le 26 décembre 1876, à l'âge de 55 ans. — Les personnes qui, par

soit, ont obtenu par suite de lettre de faire part, ont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE. — La grève du centre. — La grève qui s'était déclarée aux charbonnages du Grand-Bordas et de Bois-d'Haine est entièrement terminée. Tous les ouvriers se sont remis au travail. Le chômage n'a duré que deux jours et encore les ouvriers n'avaient-ils qu'en partie quitté les travaux.

— Les nouvelles du Centre sont satisfaisantes. Le travail reprend.

— On signale des grèves partielles dans le Borinage et à Dour.

### Mais divers

M. Noël, notre ministre plénipotentiaire au Brésil, vient d'adresser au ministre des affaires étrangères, un long rapport, sur certains usages de ce pays.

Ce rapport a été envoyé en communication à la Société de géographie, qui a surtout remarqué que chaque gare de chemin de fer, au Brésil, possédait des tableaux renfermant des renseignements géographiques et historiques sur la localité.

Ce mode d'instruction gratuite a été trouvé fort ingénieux, et des pourparlers sont engagés en ce moment avec les Compagnies de chemins de fer, pour que la France ne reste pas en arrière du Brésil.

M. Caillaux, ministre des travaux publics, a bien voulu accorder sa protection à cette idée nouvelle, qui, nous l'espérons, sera adoptée sous peu.

— Le Piccolo, de Naples, annonce en ces termes la découverte d'une madone de Giotto dans un magasin de la rue Santa-Chiara.

Un marchand de bois avait loué ce local, qui appartient au domaine, pour y établir ses magasins. Il avait fait blanchir les parois, que le peintre Morelli, qui avu la madone, suppose avoir aussi été peintes par Giotto. En attendant, c'est une vraie bonne fortune qu'on ait pu sauver cette œuvre précieuse. Le domaine a repris possession du magasin.

— Au moment où l'on fête les Rois, une historiette qui a trait à l'un des plus célèbres monarques débonnaires, est de saison, en Normandie surtout.

Qu'on en juge plutôt.

Un jour le roi Dagobert, chevauchant sur une route de Normandie, s'arrêta tout à coup devant un pommier d'une dimension pyramidale.

« Quel est le propriétaire de ce bel arbre? » dit-il à un garçon qu'il aperçut dans le champ voisin.

« Moi, Sire, » répondit l'heureux cultivateur.

« Eh bien! mon ami, ajouta le roi Dagobert, quand les pommes seront mûres, tu m'en feras le plaisir de m'en apporter deux. »

« Volontiers, Sire. » Et le roi Dagobert disparut avec son escorte, laissant le paysan fort étonné de cette fantaisie princière, qu'il se promit bien néanmoins de satisfaire quand le moment serait venu.

Quelques temps après, le Normand se présente au palais, et demande à parler au roi.

Il est introduit.

« Que me veux-tu? » dit le roi Dagobert à l'homme des champs.

« Sire, vous m'avez demandé deux pommes, et je vous les apporte. »

« Ah! ah! il paraît que tu sais te souvenir. »

« Oh! je n'avais pas peur de manquer de mémoire en cette circonstance, je craignais plutôt les vers et les oiseaux, qui dévorent les fleurs de nos arbres et détruisent nos récoltes; — mais, Dieu merci! la pomme n'a pas manqué, et voici l'échantillon que Votre Majesté désirait avoir de celles que devait me donner l'arbre qu'elle avait admiré. »

Ce disant, notre homme met dans les mains du roi Dagobert deux pommes qui, certes, auraient pu figurer, avec honneur, dans l'établissement d'un grand fournisseur de l'époque.

« Mais c'est qu'elles sont magnifiques! s'exclama le roi Dagobert. — Eh bien, mon ami, nous allons les manger ensemble! » Voici la mienne, dit-il, en plongeant ses incisives dans celle qu'il tenait de la main droite.

Et, de la main gauche, il tendit l'autre à son commensal improvisé.

Le Normand tire un couteau de sa poche et se dispose à peler le fruit qui lui était échu.

« Mais! fit le roi Dagobert, étonné de ce soin qu'il n'avait pas cru devoir prendre, mes paysans seraient-ils plus délicats que leur maître?

« Pardon! sire, répliqua notre homme un peu confus... c'est qu'il en est tombé une dans... dans... quelque chose que je n'ose pas nommer... »

« Et tu rechignes pour si peu, vilain! » lui dit le roi, pensant que la malencontreuse pomme était aux mains du paysan.

« Mais, fit le Normand, c'est dans la m... are au purin qu'une de ces deux pommes est tombée, et... je ne sais plus laquelle. »

La légende normande ne dit pas si le roi Dagobert acheva de manger sa pomme.

— L'île de Sainte-Hélène possédait une flore indigène très-curieuse dont il reste à peine quelques traces, et qui doit à l'acclimatation des chèvres dans l'île sa complète transformation. Lorsque l'on fit la découverte de l'île Sainte-Hélène, il y a environ quatre siècles, elle était couverte de forêts luxuriantes. En 1513 on y introduisit des chèvres quise multiplièrent si rapidement qu'en 1588 Cavendish raconta qu'on les voyait par milliers. En 1709, la végétation était encore très-belle